



## PREFET DU CHER



Mission Inter-Services  
de l'Eau et de la Nature du Cher  
6, place de la Pyrotechnie  
18019 BOURGES CEDEX

ARRETE n° 2019\_0726 du 19 JUIN 2019

### **Modifiant l'arrêté préfectoral n°2006-1-338 du 23 février 2006 fixant dans le département du Cher la liste des communes incluses dans une zone de répartition des eaux**

La Préfète du Cher,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L. 211-2, L. 211-3 et L. 214-1 à L. 214-6, R. 211-71 à R. 211-74, R. 213-14 à R. 213-17 et R. 214-1 à R. 214-56,

**Vu** le décret modifié n° 93-742 du 29 mars 1993, relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration prévues par l'article 10 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,

**Vu** le décret modifié n° 93-743 du 29 mars 1993, relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application de l'article 10 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,

**Vu** le décret n° 94-354 du 29 avril 1994, relatif aux zones de répartition des eaux modifié par le Décret n° 2003-869 du 11 septembre 2003,

**Vu** le décret 2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 23 janvier 1995 définissant les communes incluses dans une zone de répartition des eaux au titre du décret du 29 avril 1994 précité,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 23 février 2006 fixant dans le département du Cher la liste des communes incluses dans une zone de répartition des eaux,

**Vu** l'instruction du préfet coordonnateur de bassin en date du 8 décembre 2005,

**Vu** le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne approuvé le 18 novembre 2015,

**Vu** la consultation du public réalisée du 29/04/19 au 20/05/19 sur le projet d'arrêté,

**Considérant** qu'en application de l'article R. 211-71 du Code de l'Environnement, le bassin du Cher, à l'amont de Châtres-sur-Cher et à l'aval de la confluence avec la Tardes est classé en zone de répartition des eaux (y compris souterraines),

**Considérant** qu'en application de l'article R. 211-72 du Code de l'Environnement, il appartient au Préfet, de constater, par arrêté, la liste des communes du département couvertes totalement ou partiellement par une zone de répartition des eaux,

**Considérant** que l'arrêté préfectoral du 23 février 2006 doit être précisé et clarifié pour inclure l'ensemble de la zone de répartition des eaux telle que définit à l'article R. 211-71 du Code de l'Environnement,

**Considérant** qu'il convient de concilier les intérêts des différents utilisateurs de l'eau dans les zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins,

**Sur proposition** du Directeur Départemental des Territoires du Cher,

## **ARRETE :**

### **Article 1<sup>er</sup> : Périmètre précisé de la zone de répartition des eaux**

L'arrêté du 23 février 2006 est précisé par l'annexe 1 du présent arrêté où est indiquée la cartographie des zones de répartition des eaux du département du Cher.

La zone de répartition des eaux concernant le bassin versant du Cher (eaux superficielles et souterraines) est définie par les limites hydrographiques du bassin.

La zone de répartition des eaux concernant la nappe du Cénomaniens (eaux souterraines) est définie par une liste de communes classées à partir du sol ou à partir d'une certaine profondeur.

L'annexe 2 du présent arrêté remplace l'annexe de l'arrêté préfectoral n°2006-1-338 du 23 février 2006, fixant dans le département du Cher la liste des communes incluses dans une zone de répartition des eaux. Cette annexe 2 indique, pour chaque commune, si elle est incluse pour partie ou en totalité dans la zone de répartition des eaux du bassin du Cher. Les communes concernées par la zone de répartition des eaux pour la nappe du Cénomaniens le sont en totalité.

### **Article 2 : Conséquence du classement**

Dans les communes ou parties de communes incluses dans la zone de répartition des eaux fixées à l'article 1, tous les prélèvements d'eau superficielle ou souterraine, à l'exception de ceux inférieurs à 1000 m<sup>3</sup>/an réputés domestiques, relèvent de la rubrique 1.3.1.0 de la nomenclature des opérations visées à l'article R. 214-1 du code de l'environnement.

Ces prélèvements sont soumis à autorisation (A) ou déclaration (D) dans les conditions suivantes :

- Capacité maximale des installations de prélèvement supérieure à 8 m<sup>3</sup>/h :.....(A)
- Dans les autres cas :.....(D)

### **Article 3 : Publication et affichage**

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher et mis en ligne sur le site internet des services de l'état dans le Cher pendant une durée d'au moins 6 mois.

Le présent arrêté sera affiché en mairie des communes, dont le périmètre est modifié ou précisé par le présent arrêté, pendant une durée minimale de deux mois.

### **Article 4 : Exécution**

La Secrétaire Générale de la Préfecture du Cher, les Sous-Préfets de Saint-Amand-Montrond et de Vierzon, le Directeur Départemental des Territoires du Cher, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Centre Val de Loire, le délégué départemental du Cher de l'Agence Régionale de Santé Centre val de Loire, le Chef du service

départemental de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) du département du Cher, les maires des communes visées à l'annexe 2 du présent arrêté, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Copie sera adressée pour information à :

- M. le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne,
- M. le Président du Conseil Départemental du Cher,
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- M. le Président de la chambre départementale d'agriculture du Cher,
- M. le Président d'AREA Berry.

Bourges, le 19 JUIN 2019

La Préfète,



Catherine FERRIER

#### Voies et délais de recours

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et du Livre IV du Code des Relations entre le Public et l'Administration :

- un recours gracieux, adressé à madame la préfète du Cher ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas et conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du Code de Justice Administrative, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

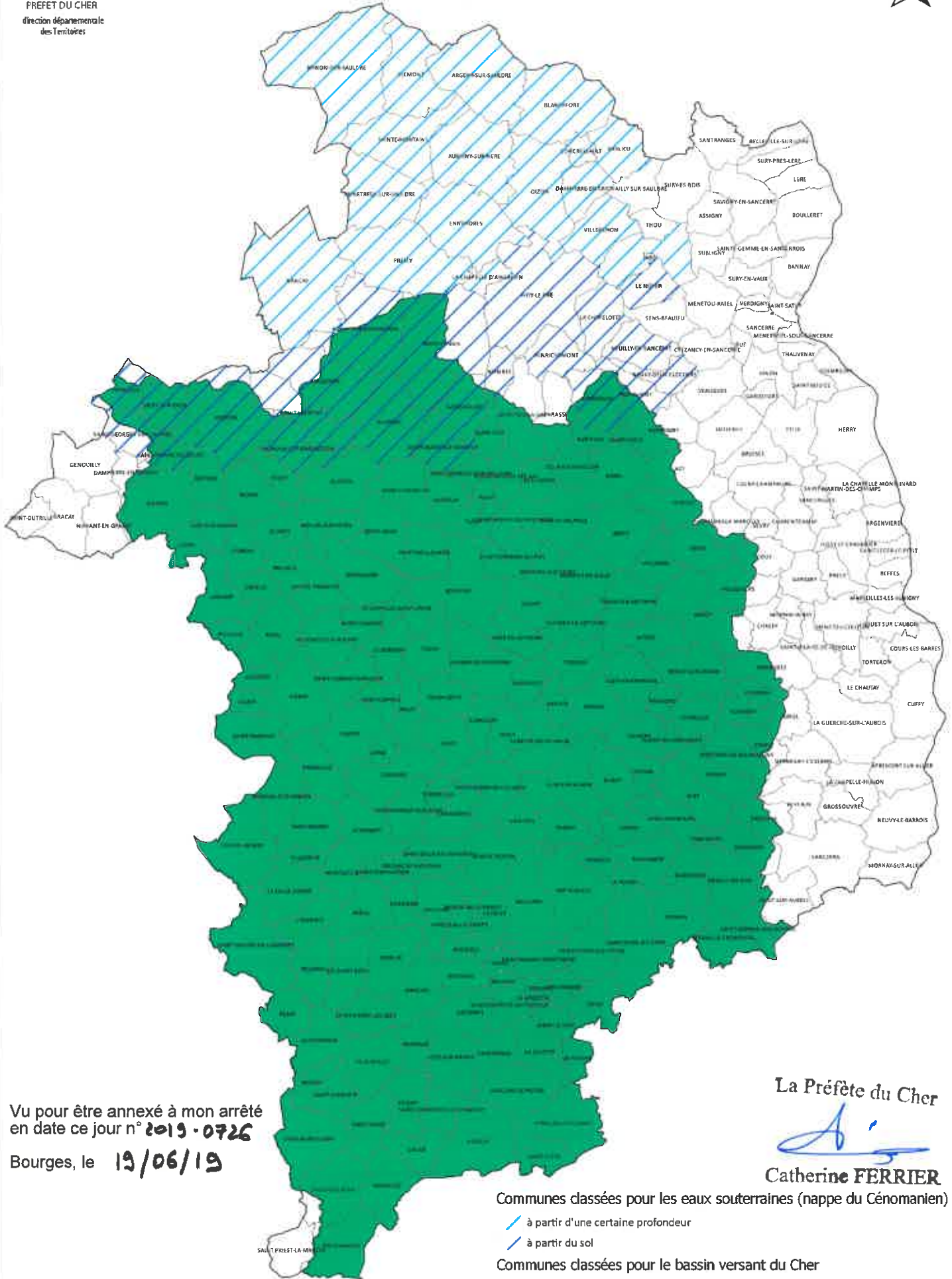
- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif d'Orléans (45à). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Après recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.



# Annexe 1 à l'arrêté préfectoral n° 2019 - 0726

## Zone de répartition des eaux dans le Cher



Vu pour être annexé à mon arrêté  
 en date ce jour n° 2019 - 0726

Bourges, le 19/06/19

La Préfète du Cher

Catherine FERRIER

Communes classées pour les eaux souterraines (nappe du Cénomanién)

— à partir d'une certaine profondeur

— à partir du sol

Communes classées pour le bassin versant du Cher

■ Bassin du Cher

0 10 20 km



**ANNEXE 2 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2019-0726**  
**fixant dans le département du Cher la liste des communes ou parties de communes**  
**incluses dans une zone de répartition des eaux**

COMMUNE		Ressources classées par le décret 94-354 du 29 avril 1994 modifié par le décret 2003-868 du 11 septembre 2003		Critère de classement global
Code INSEE	Nom	Eaux superficielles et souterraines	Eaux souterraines : Cénomaniennes	
		Bassin versant (partie de commune/totalité de la commune)	Indication de la profondeur (côte NGF)	
18001	ACHERES	Cher (partie de commune)	à partir du sol	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol pour le BV Cher Eaux souterraines à partir du sol pour le cénomaniennes
18002	AINAY-le-VIEIL	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18003	LES AIX d'ANGILLON	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18004	ALLOGNY	Cher (totalité de la commune)	à partir du sol	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18005	ALLOUIS	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18006	ANNOIX	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18008	ARCAY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18009	ARCOMPS	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18010	ARDENAI	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18011	ARGENT-SUR-SAUDRE	-	154,00	Eaux souterraines au-delà de 154m NGF
18013	ARPHEUILLES	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18015	AUBIGNY-SUR-NERE	-	186,00	Eaux souterraines au-delà de 186m NGF
18016	AUBINGES	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18017	AUGY SUR AUBOIS	Cher (partie de commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18018	AVORD	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18019	AZY	Cher (partie de commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18021	BANNEGON	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18022	BARLIEU	-	212,00	Eaux souterraines au-delà de 212m NGF
18023	BAUGY	Cher (partie de commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18024	BEDDES	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18027	BENGY-sur-CRAON	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18028	BERRY-BOUY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18029	BESSAIS-le-FROMENTAL	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol

18030	BLANCAFORT	-	179,00	Eaux souterraines au-delà de 179m NGF
18031	BLET	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18033	BOURGES	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18034	BOUZAIS	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18035	BRECY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18036	BRINAY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18037	BRINON-SUR-SAULDRE	-	47,00	Eaux souterraines au-delà de 47m NGF
18038	BRUERE-ALLICHAMPS	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18040	BUSSY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18041	LA CELETTE	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18042	LA CELLE	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18043	LA CELLE CONDE	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18044	CERBOIS	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18045	CHALIVOY-MILON	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18046	CHAMBON	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18047	LA CHAPELLE-D'ANGILLON	-	211,00	Eaux souterraines au-delà de 211m NGF
18050	LA CHAPELLE SAINT-URSIN	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18051	LA CHAPELOTTE	-	à partir du sol	Eaux souterraines à partir du sol
18052	CHARENTON-du-CHER	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18054	CHARLY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18055	CHAROST	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18057	CHATEAUMEILLANT	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18058	CHATEAUNEUF-sur-CHER	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18059	LE CHATELET-en-BERRY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18060	CHAUMONT	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18061	CHAUMOUX MARCILLY	Cher (partie de commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18063	CHAVANNES	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18064	CHERY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18065	CHEZAL-BENOIT	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18066	CIVRAY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18067	CLEMONT	-	104,00	Eaux souterraines au-delà de 104m NGF
18068	COGNY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol



18069	COLOMBIERS	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18070	CONCRESSAULT	-	192,00	Eaux souterraines au-delà de 192m NGF
18071	CONTRES	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18072	CORNUSSE	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18073	CORQUOY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18076	COUST	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18077	COUY	Cher (partie de commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18078	CREZANCAY-sur-CHER	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18080	CROISY	Cher (partie de commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18081	CROSSES	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18083	CULAN	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18084	DAMPIERRE-EN-CROT	-	220,00	Eaux souterraines au-delà de 220m NGF
18085	DAMPIERRE-en-GRACAY	Cher (partie de commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18086	DREVANT	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18087	DUN-sur-AURON	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18088	ENNORDRES	-	209,00	Eaux souterraines au-delà de 209m NGF
18089	EPINEUIL-le-FLEURIEL	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18090	ETRECHY	Cher (partie de commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18091	FARGES-ALLICHAMPS	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18092	FARGES-en-SEPTAINE	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18093	FAVERDINES	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18095	FLAVIGNY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18096	FOECY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18097	FUSSY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18102	GIVARDON	Cher (partie de commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18105	GRON	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18107	LA GROUTTE	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18109	HENRICHEMONT	-	à partir du sol	Eaux souterraines à partir du sol
18111	HUMBLIGNY	Cher (partie de commune)	à partir du sol	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol pour le BV Cher Eaux souterraines à partir du sol pour le cénomaniens
18112	IDS-SAINT-ROCH	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18113	IGNOL	Cher (partie de commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol

18114	INEUIL	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18115	IVOY-LE-PRE	-	à partir du sol	Eaux souterraines à partir du sol
18117	JARS	-	302,00	Eaux souterraines au-delà de 302m NGF
18119	JUSSY-CHAMPAGNE	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18121	LANTAN	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18122	LAPAN	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18124	LAZENAY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18126	LEVET	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18127	LIGNIERES	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18128	LIMEUX	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18129	LISSAY-LOCHY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18130	LOYE-sur-ARNON	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18131	LUGNY-BOURBONNAIS	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18133	LUNERY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18134	LURY-sur-ARNON	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18135	MAISONNAIS	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18136	MARCAIS	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18137	MAREUIL-sur-ARNON	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18138	MARMAGNE	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18140	MASSAY	Cher (partie de commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18141	MEHUN-sur-YEVRE	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18142	MEILLANT	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18145	MENETOU SALON	Cher (partie de commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18147	MENETREOL-SUR-SAUDRE	-	124,00	Eaux souterraines au-delà de 124m NGF
18148	MEREAU	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18149	MERY-ES-BOIS	Cher (partie de commune)	à partir du sol	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol pour le BV Cher Eaux souterraines à partir du sol pour le cénoomanien
18150	MERY-SUR-CHER	Cher (totalité de la commune)	à partir du sol	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18151	MONTIGNY	Cher (partie de commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18152	MONTLOUIS	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18153	MORLAC	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol

18156	MOROGUES	Cher (partie de commune)	à partir du sol	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol pour le BV Cher Eaux souterraines à partir du sol pour le cénomanien
18157	MORTHOMIERS	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18158	MOULINS-sur-YEVRE	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18159	NANCA Y	-	126,00	Eaux souterraines au-delà de 126m NGF
18160	NERONDES	Cher (partie de commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18161	NEUILLY-en-DUN	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18162	NEUILLY-EN-SANCERRE	-	à partir du sol	Eaux souterraines à partir du sol
18163	NEUVY-DEUX-CLOCHERS	-	à partir du sol	Eaux souterraines à partir du sol
18165	NEUVY-SUR-BARANGEON	Cher (partie de commune)	à partir du sol	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol pour le BV Cher Eaux souterraines à partir du sol pour le cénomanien
18166	NOHANT-en-GOUT	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18167	NOHANT EN GRACAY	Cher (partie de commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18168	LE NOYER	-	à partir du sol	Eaux souterraines à partir du sol
18169	NOZIERES	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18170	OIZON	-	235,00	Eaux souterraines au-delà de 235m NGF
18171	ORCENAI S	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18172	ORVAL	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18173	OSMERY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18174	OSMOY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18175	OUROUER-les-BOURDELINS	Cher (partie de commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18176	PARASSY	Cher (partie de commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18177	PARNAY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18178	LA PERCHE	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18179	PIGNY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18180	PLAIMPIED-GIVAUDINS	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18181	PLOU	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18182	POISIEUX	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18183	LE PONDY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18185	PRESLY	Cher (partie de commune)	170,00	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol pour le BV Cher Eaux souterraines au-delà de 170m NGF pour le cénomanien
18186	PREUILLY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18187	PREVERANGES	Cher (partie de commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol

18188	PRIMELLES	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18189	QUANTILLY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18190	QUINCY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18191	RAYMOND	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18192	REIGNY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18193	REZAY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18194	RIANS	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18195	SAGONNE	Cher (partie de commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18196	SAINT-AIGNAN-des-NOYERS	Cher (partie de commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18197	SAINT-AMAND-MONTROND	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18198	SAINT-AMBROIX	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18199	SAINT-BAUDEL	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18201	SAINT-CAPRAIS	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18202	SAINT-CEOLS	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18203	SAINT-CHRISAINSTOPHE-le-CHAUDRY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18204	SAINT-DENIS-de-PALIN	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18205	SAINT-DOULCHARD	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18206	SAINT-ELOY-de-GY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18207	SAINT-FLORENT-sur-CHER	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18209	SAINT-GEORGES-de-POISIEUX	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18210	SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE	Cher (partie de commune)	à partir du sol	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol pour le BV Cher Eaux souterraines à partir du sol pour le cénoomanien
18211	SAINT-GEORGES-sur-MOULON	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18212	SAINT-GERMAIN-des-BOIS	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18213	SAINT-GERMAIN-du-PUY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18214	SAINT-HILAIRE-DE-COURT	Cher (totalité de la commune)	à partir du sol	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18216	SAINT-HILAIRE-en-LIGNIERES	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18217	SAINT-JEANVRIN	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18218	SAINT-JUSAIN	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18219	SAINT-LAURENT	Cher (partie de commune)	à partir du sol	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol pour le BV Cher Eaux souterraines à partir du sol pour le cénoomanien

18221	SAINT-LOUP-des-CHAUMES	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18222	SAINTE-LUNAISE	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18223	SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY	Cher (totalité de la commune)	à partir du sol	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18225	SAINT-MAUR	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18226	SAINT-MICHEL-de-VOLANGIS	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18227	SAINTE-MONTAINE	-	120,00	Eaux souterraines au-delà de 120m NGF
18229	SAINT-PALAIS	Cher (partie de commune)	à partir du sol	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol pour le BV Cher Eaux souterraines à partir du sol pour le cénomanien
18230	SAINT-PIERRE-les-BOIS	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18231	SAINT-PIERRE-LES-ETIEUX	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18234	SAINT-SATURNIN	Cher (partie de commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18235	SAINTE-SOLANGE	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18236	SAINT-SYMPHORIEN	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18237	SAINTE-THORETTE	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18238	SAINT-VITTE	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18239	SALIGNY-le-VIF	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18244	SAUGY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18245	SAULZAIS-le-POTIER	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18247	SAVIGNY-en-SEPTAINE	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18248	SENNECAY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18250	SERRUELLES	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18251	SEVRY	Cher (partie de commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18252	SIDIAILLES	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18253	SOULANGIS	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18254	SOYE-en-SEPTAINE	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18255	LE SUBDRAY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18260	TENDRON	Cher (partie de commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18261	THAUMIERS	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18263	THENIOUX	Cher (partie de commune)	à partir du sol	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol pour le BV Cher Eaux souterraines à partir du sol pour le cénomanien
18266	TOUCHAY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol

18267	TROUY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18268	UZAY-le-VENON	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18270	VALLENAY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18271	VASSELAY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18273	VENESMES	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18276	VERNAIS	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18277	VERNEUIL	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18278	VESDUN	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18279	VIERZON	Cher (partie de commune)	à partir du sol	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol pour le BV Cher Eaux souterraines à partir du sol pour le cénomanien
18280	VIGNOUX-sous-LES AIX	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18281	VIGNOUX-SUR-BARANGEON	Cher (partie de commune)	à partir du sol	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol pour le BV Cher Eaux souterraines à partir du sol pour le cénomanien
18282	VILLABON	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18283	VILLECELIN	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18284	VILLEGENON	-	283,00	Eaux souterraines au-delà de 283m NGF
18285	VILLENEUVE-sur-CHER	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18286	VILLEQUIERS	Cher (partie de commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18288	VORLY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18289	VORNAY	Cher (totalité de la commune)	-	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol
18290	VOUZERON	Cher (partie de commune)	à partir du sol	Eaux superficielles et souterraines à partir du sol pour le BV Cher Eaux souterraines à partir du sol pour le cénomanien

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour n° 2019-0726

Bourges, le 19 JUIN 2019

La préfète



Catherine FERRIER